

Congrès - Attribution de subventions pour le deuxième semestre 2008

M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur : Il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2008, les subventions suivantes :

I - Congrès privés

- **1 350 €** à l'Association FIED (Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance) qui accueille, les 13 et 14 novembre 2008, le « colloque FIED 2008 » qui s'ouvre cette année aux étrangers et dont le thème sera « Enseignement à distance et francophonie ». Ce colloque sera également l'occasion de fêter le 21^{ème} anniversaire de la FIED.

Pour information, la FIED est une association inter-universitaire regroupant 36 universités, proposant 400 formations diplômantes et s'adressant à 35 000 étudiants. Son président est M. Ronan CHABAUTY, enseignant à Besançon. 150 à 200 personnes sont attendues à Besançon à cette occasion.

- **2 000 €** au Comité Franche-Comté du Parlement Européen des Jeunes qui organise, du 8 au 14 novembre 2008, le 2^{ème} Forum Franco-Allemand du Parlement Européen des Jeunes dont le thème est « L'Europe des partenariats ». Ce colloque se déroule dans deux pays différents Allemagne - France (Stuttgart - Strasbourg - Besançon, du 11 au 14 novembre).

Ce forum a pour but d'impliquer des jeunes dans le débat public européen en leur faisant prendre conscience qu'ils sont les citoyens européens.

A l'occasion du Forum, les jeunes célébreront le 90^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918. 108 jeunes sont attendus à Besançon du 11 au 14 novembre.

- **3 750 €** à l'Association Convergences Africaines pour l'organisation du 2^{ème} Forum d'Affaires et du Co-développement qui se tiendra les 21, 22 et 23 octobre 2008 à Besançon. Cette manifestation se définit comme une plateforme de rencontres et de discussions entre acteurs économiques français et africains.

Il est organisé sur l'initiative de l'association Convergences Africaines et tient en un objectif essentiel : favoriser les contacts d'affaires, identifier les opportunités d'investissement en Afrique subsaharienne et élaborer des stratégies nouvelles de partenariat, tant au niveau des programmes de coopération décentralisée que sur le plan des engagements et intérêts strictement privés.

- **3 000 €** à l'Association « Semons l'Espoir » pour l'organisation du 21^{ème} Congrès National des Foyers d'Accueil de Familles de Malades qui se tiendra à Besançon.

« Semons l'Espoir » est une association de parents d'enfants malades dont l'objectif est d'aider les enfants et leur famille à mieux vivre l'hôpital. Elle est à l'origine de la conception et du financement de la Maison des Parents de Franche-Comté.

A l'occasion de ce congrès, toutes les maisons des parents et foyers d'accueil de France et quelques-unes du Maroc, de Belgique et de Suisse se réuniront.

- **400 €** à l'« Association François Aupetit » (AFA) pour l'organisation de la 3^{ème} journée nationale sur les maladies inflammatoires chroniques intestinales qui se tiendra le 4 octobre 2008 à Besançon.

L'AFA s'investit en faveur des malades de Crohn et de Recto-colite Hémorragique depuis 1982. Elle a pour objectif le financement de la recherche, le soutien et l'information des malades et de leurs proches.

Cette journée sera l'occasion pour les malades de s'entretenir avec des médecins. 100 personnes venant de la région Franche-Comté sont attendues à cette rencontre.

- **500 €** au Comité Régional d'Education pour la Santé pour l'organisation d'un séminaire régional sur le thème de «Santé, Nutrition et Précarité» qui se tiendra à Besançon le 25 novembre 2008, au centre diocésain.

Ce séminaire vise à réfléchir au lien entre précarité et alimentation concernant certaines populations (travailleurs pauvres, bénéficiaires de minima sociaux...) au-delà de l'aspect diététique biomédical.

Le séminaire s'adresse à des professionnels et bénévoles de la région en contact avec les personnes en situation de précarité, les responsables administratifs, associatifs, les élus des collectivités territoriales.

II - Congrès universitaire

- **1 200 €** à la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement qui accueillera du 15 au 18 octobre 2008, la 6^{ème} Conférence Annuelle Internationale d'Intelligence Territoriale «Outils et méthodes d'Intelligence Territoriale».

Elle constituera la conférence finale de l'Action de Coordination du Réseau Européen d'Intelligence Territoriale (CAENTI) qui regroupe 8 universités et 7 acteurs territoriaux dans 8 pays.

150 chercheurs sont attendus à cette occasion, 10 nationalités représentées, 30 à 40 communications seront publiées en ligne. CR 3301 de la Maison des Sciences de l'Homme.

III - Congrès et organismes publics

- **635 €** et des prestations en nature au Laboratoire d'Immunogénétique de l'Etablissement Français du Sang (EFS) pour l'organisation des «12^{èmes} Journées Educationnelles de l'EFI» (European Federation for Immunogenetics), les 9 et 10 octobre 2008.

Il s'agit d'une réunion annuelle de tous les laboratoires d'Immunogénétique de France et d'Europe francophone. Les thèmes abordés à cette occasion seront la transplantation rénale et la greffe de moelle. 200 congressistes sont attendus.

Ce congrès, qui se déroule pour la première fois à Besançon, sera également l'occasion de faire découvrir Besançon et les spécialités franc-comtoises (site internet faisant la promotion de la Ville, deux visites guidées de Besançon sont proposées, distribution de documentation sur la Ville de Besançon, apéritif et repas de gala autour des spécialités franc-comtoises).

En cas d'accord, la somme totale de 12 835 € sera prélevée sur les crédits existants au budget 2008 :

- de l'imputation 65.95.65731.89052.30200 pour 1 200 € (subventions au laboratoire d'immunogénétique de l'Etablissement Français du Sang pour 635 €, subvention à la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement pour 1 200 €)

- de l'imputation 65.95.6574.89052.30200 pour 11 000 € (subventions aux différentes associations indiquées ci-dessus)

- de l'imputation 65.95.65738.89052.30200 pour 635 € (subvention au Laboratoire d'Immunogénétique de l'Etablissement Français du Sang).

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ces propositions.

Mme PEQUIGNOT ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.